



Fédération composée de :
SNAPE AFB
SOLIDAIRES à l'Industrie et au Développement Durable,
SOLIDAIRES METEO,
SUD RECHERCHE EPST – SOLIDAIRES,
SUD RURAL TERRITOIRES.

Adresse physique et postale :
Bureau 03 A 26
Plot i, Passage de l'Arche
MEEM/MLHD
92055 LA DEFENSE CEDEX

Site : www.solidairesenvironnement.org
Contact courriel : solidairesenvironnement@i-carre.net
téléphones : 01.40.81.66.86 ou 06.84.97.70.77 ou 06.86.65.03.23



Audience ministérielle du 29 juin 2017

Le jeudi 29 juin, de 16 h 10 à 17 h, les ministres ont reçu une délégation de Solidaires Environnement pour un tour de table des questions en cours dans les différents secteurs de nos ministères.

Les représentants du gouvernement étaient :

- M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire,
- M. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires,
- Mme Élisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports,
- M. Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire,

Ils étaient accompagnés de :

- M. Marc Papinutti, directeur de cabinet de la ministre chargée des transports,
- M. Thomas Lesueur, Directeur du cabinet adjoint du ministre de la transition écologique et Solidaires, en charge du budget, des finances, des ressources humaines et de l'économie sociale et solidaire,
- Mme Régine Engström, Secrétaire Générale,
- M. Jacques Clément, Directeur des Ressources Humaines,
- Mme Véronique Teboul, Cheffe du département Relations Sociales.

La délégation de Solidaires Environnement était composée de François Joubert et Philippe Vachet (SNAPE AFB), Jean-Jacques Huet (Solidaires IDD), Laurent Mérindol (représentant suppléant au comité technique ministériel, Solidaires Météo), Christine Buisson (SUD Recherche EPST Solidaires) et Yannick Duval (représentant titulaire au comité technique ministériel, SUD Rural Territoires).

L'audience n'ayant duré que 50 minutes, tous les sujets d'actualité n'ont pu être abordés, mais seulement les points les plus criants.

1° Après **un tour de table** où chacun des représentants de la délégation s'est présenté ainsi que son syndicat, Christine Buisson signale l'ambiance générale dans les services relevant des deux ministères : l'impression que les ministères techniques ne sont qu'une variable d'ajustement budgétaire, avec des moyens toujours plus réduits, des réorganisations incessantes, l'abandon de certaines missions, le risque de perte de compétences, la perte de sens dans le travail. Pourtant ils peuvent être des ressources, avec un ensemble très varié de compétences techniques pointues, ignorées et incomplètement exploitées. Solidaires Environnement rappelle l'obligation de résultat du ministre, comme employeur, en matière de santé et de sécurité au travail.

Le ministre indique qu'il a été alerté sur ce sujet également par les différentes autres organisations syndicales rencontrées ce jour-là et qu'il prend conscience de l'importance du problème.

2° Puis sont évoqués **des exemples de réorganisation** :

Situation dans les DDT(M)

Yannick Duval rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2010, les ministères actuellement dénommés MTES et MCT n'ont plus de service départemental, les DDE étant remplacées par les DDT(M), qui sont placées sous l'autorité des préfets. Le lien entre les agents de nos ministères travaillant en DDT(M) et les services régionaux et d'administration centrale s'est distendu.

Les DDT(M) connaissent une perte de substance avec l'abandon de l'assistance technique aux communes les plus petites dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), puis l'abandon de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des collectivités territoriales (ADS), ainsi que la mise à disposition des agents chargés de l'informatique dans le Service interministériel départemental et systèmes d'information et de communication (SIDSIC), enfin le transfert au ministère de l'intérieur des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière.

La dernière phase de la perte de substance des DDT est le projet de transfert au ministère de l'intérieur des agents en charge de la sécurité et de l'éducation routières.

Solidaires Environnement pointe 3 problèmes :

1. Un transfert à marche forcée. Les agents voulant rester sur un poste du MTES en DDTM qui n'auront pas obtenu le poste demandé dans le cadre du cycle de mobilité de l'automne 2017 seront transférés d'office au 1^{er} janvier 2018 !
2. Une inégalité de traitement. Les agents des corps techniques resteront en position normale d'activité (PNA), avec des modalités d'avancement et de déroulement de carrière identiques à celles des autres agents du MTES. Cette possibilité n'est pas offerte aux agents des corps administratifs, qui n'ont le choix qu'entre l'intégration immédiate dans un corps équivalent du MI ou un détachement de 3 ans.
3. Le manque d'information pour faire un choix éclairé. Les projets de document cadre et de note technique ne contiennent aucun comparatif sur les déroulements de carrières, les prestations sociales au MTES et au MI.

Solidaires Environnement réitère sa demande de reporter le processus de transfert au 1^{er} janvier 2019, pour permettre aux ministères d'améliorer leur copie et laisser le temps aux agents d'opter sereinement après avoir reçu une information complète.

Nicolas Hulot en prend note. M. Clément (DRH) laisse entendre que le MTES aurait obtenu un assouplissement de la position du MI et qu'une annonce sera faite à ce sujet (possibilité de PNA pour les agents des corps administratifs, simulation de carrière individualisée pour chaque agent).

À l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) :

François Joubert expose que, créés en 2001, les corps des agents techniques et des techniciens de l'environnement constituent deux corps d'agents de l'État en charge de fonctions de police de l'environnement et affectés à l'AFB, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou dans les Parcs nationaux.

Avec l'absence de recrutement d'agents techniques depuis 2010 et le recrutement d'une vingtaine de techniciens en 2014, ces corps sont maintenant sérieusement affectés par l'inadéquation entre les moyens disponibles et les missions attendues.

En effet, dans les territoires, cette absence de recrutement combinée à une régression organisée du plafond d'emploi des Établissements publics, engendre maintenant des problèmes dans nombre de services territoriaux dont l'effectif d'équilibre est dépassé. Au-delà de la désorganisation qui en découle, le moral, voire la santé de certains agents, sont durablement affectés. Qui plus est, le dernier tour de mobilité laisse apparaître encore 43 postes vacants et 30 susceptibles de l'être à l'AFB et dans les Parcs. Et à l'ONCFS 127 postes sont susceptibles d'être vacants.

Dans le contexte de création de l'AFB et de mise en œuvre de la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, SNAPE AFB demande au ministre comment il compte rassurer les personnels des corps de l'environnement sur leur avenir et leurs attentes en termes d'effectifs et de moyens pour leur permettre d'assurer les missions de préservation de l'environnement, essentielles et attendues sur les territoires.

À Météo France :

Laurent Mérindol rappelle la double réorganisation, celle décidée en 2008, avec la fermeture des centres entre 2012 et 2016 avec plus de la moitié des implantations fermées et celle que nous vivons aujourd'hui avec des changements de métier, aucune pérennité donnée hors Toulouse pour les implantations, et une grande augmentation des risques psycho-sociaux y compris au siège et à Toulouse.

Nous rappelons la perte d'effectifs (passage de 3700 à moins de 3000)

3° Solidaires Environnement signale **l'inadéquation généralisée des missions aux moyens**, et notamment :

En matière d'inspection des installations classées :

Jean-Jacques Huet rappelle que la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) est en particulier chargée de piloter et coordonner les missions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces inspections sont réalisées par les 1 200 inspecteurs de l'environnement. Il a été mis en place en 2013 une expérimentation d'autorité environnementale unique, Solidaires Environnement avait alerté par courrier en 2014 sur ses effets négatifs. Un nouveau courrier de Solidaires (après une rencontre au cours du printemps 2015) en mai 2017, pointait la redondance de l'autorité environnementale unique avec la procédure d'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter. Ce doublon est en contradiction avec la simplification administrative. Aucun de ces courriers n'a reçu de réponse et aucun bilan de cette expérimentation d'autorité environnementale unique n'a été réalisé.

Le Ministre, N. Hulot, convient qu'il faut réaliser un bilan avec toute extension du périmètre d'une expérimentation.

S'agissant des 500 contrôleurs des transports terrestres sur le territoire, Jean-Jacques Huet souligne auprès des Ministres que Solidaires soutien les principales orientations du comité d'évaluation de la politique publique du contrôle des transports routiers (CTT), définis dans le rapport de septembre 2016 des inspecteurs

généraux. En cela, Solidaires demande la révision du statut d'administratifs dans lequel ont été versés les contrôleurs des transports terrestres, en 2012, pour intégrer un statut technique. Solidaires appelle de ses vœux, comme l'inspection générale des services, de renforcer le pouvoir d'autonomie (interception) des CTT. Ceci permettrait de dégager les forces de l'ordre en tenue (gendarmes et policiers) dont ce n'est pas l'activité prioritaire. Ainsi l'État disposerait d'un instrument efficace de lutte contre la concurrence déloyale et le travail illégal.

Solidaires demande au Ministre d'État d'inviter son administration à répondre aux courriers qui lui sont adressés. Solidaires rappelle en particulier son courrier demandant la création d'un comité technique spécial pour examiner de manière centralisée les questions intéressant les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

À l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) :

Philippe Vachet a rappelé le courrier envoyé au ministre dénonçant les propositions 12 et 13 de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) demandant le retrait de la mission de police de l'environnement à l'AFB pour la réattribuer uniquement à l'ONCFS. Il a demandé à ce que les agents de l'AFB soient rassurés sur la pérennité de leurs attributions d'inspecteurs de l'environnement

Le ministre a déclaré que son opinion n'était pas très éloignée de celle de Solidaires...

Philippe Vachet demande des informations sur la mutualisation en précisant que c'est un dossier ancien pour lequel un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a été rendu. Ce rapport prévoyait une mutualisation équilibrée et respectant les deux entités, mais une fois de plus la FNC a fait pression pour que le décret de mise en place de l'AFB soit purgé de toute référence aux unités de travail communes.

Nous souhaitons savoir si on va aller au-delà des 6 expérimentations envisagées et être fixés sur ces velléités de mutualisation.

SNAPE AFB a rappelé au ministre que l'AFB a été constitué de plusieurs entités qui ont chacune leur implantation, Vincennes pour l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema), Montpellier pour l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et Brest pour l'Agence des Aires Marines Protégées et que malgré la recommandation de la cour des comptes d'une implantation unique, SNAPE AFB souhaite que les agents des établissements intégrés gardent leurs sites.

Concernant les Services mixtes de police de l'environnement, nous dénonçons ce qui paraît être une bonne solution de travail en commun mais qui en fait se révèle extrêmement déséquilibrée en défaveur des intérêts de protection de l'eau et des milieux aquatiques. Nous faisons état du déséquilibre d'effectifs entre AFB et ONCFS dans les Services mixtes de police de l'environnement (SMPE). M. Hulot nous demande d'illustrer et nous citons en exemple Guyane et Réunion où il n'y a que deux agents AFB pour exercer les missions de police de l'eau. Nous revendiquons la nécessité de rééquilibrer les effectifs pour rendre la mission plus efficace dans les DOM en précisant toutefois que cette demande est également valable pour la métropole.

À Météo France aussi l'inadéquation moyens/effectifs est criante. Par exemple le COP 2017-2021, récemment signé, programme des tâches supplémentaires avec un contexte où postes et budget sont en régression. Est-ce tenable?

Dans notre service qui fait de la prévision et de la prévention, le rapport bénéfices socio-économiques sur coûts est très nettement supérieur à 1. Dans le rapport récent pour le calcul intensif, celui est estimé par le commissariat général à l'investissement à 12. Quel engagement de l'État sur ce dossier pour le calculateur?

Sur ce point, la secrétaire générale a indiqué que le ministère épaulait la demande budgétaire de l'établissement.

Notre représentant au CTM s'exprime en conclusion pour remercier les ministres de cette entrevue et signaler que les membres présents du bureau de Solidaires Environnement, de même que, sans doute, la majorité de nos militants, se félicitent de la position ferme prise ce jour-là par N. Hulot au sujet du maintien des dispositions de la loi biodiversité de 2016 sur les néonicotinoïdes, face à son collègue de l'agriculture.

Ambiance générale : des ministres qui semblent à l'écoute, développent de l'empathie et demandent à la Secrétaire Générale et au Directeur des Ressources Humaines de traiter les sujets techniques ; mais nous attendons des preuves concrètes d'application de leurs intentions.